



ELABORATION DU PLU

Compte-rendu de la Réunion Publique de Concertation **du 11 Janvier 2018**

Cette réunion a rassemblé environ quarante-cinq personnes.
Le diaporama qui a été présenté est joint au présent compte-rendu.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et informe que la réunion porte sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

Le Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Agglo Pays d'Issoire présente la nouvelle Communauté d'Agglomération à laquelle appartient Plauzat depuis le 1^{er} Janvier 2017, compétente en matière d'élaboration des PLU.

La parole est ensuite laissée au bureau d'études.

Il est rappelé qu'il s'agit de la seconde réunion publique de concertation réalisée dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, portant sur le rappel de la procédure, puis sur la présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

Dans une première partie, le bureau d'études rappelle la procédure d'élaboration ainsi que le contexte législatif. Les objectifs de la procédure sont inscrits dans la délibération de prescription d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, en date du 12 Février 2015.

Il est rappelé qu'un registre de concertation est mis à disposition en mairie, et sera alimenté au fur et à mesure de l'avancée des études par d'autres documents. Une synthèse du diagnostic et des enjeux est présente.

Dans une seconde partie, les orientations et objectif du Projet d'Aménagement et de Développement Durables sont présentés :

- Affirmer son statut de polarité locale
- Maîtriser le développement urbain du territoire
- Mettre en valeur les éléments caractéristiques de l'identité communale
- Préserver les richesses environnementales d'importance communale et supra-communale



Les questions et remarques soulevées par les habitants et les réponses apportées par les élus, techniciens et le bureau d'études suite à la présentation de la procédure et du cadre réglementaire :

- Plusieurs échanges ont lieu sur la gestion du ruissellement des eaux et du rôle des cultures. Il est évoqué que des aides existent pour recréer le réseau de haies. Il est également indiqué que certaines razières peuvent se retrouver bouchées.

Il est rappelé que le rôle du PLU est de prendre en compte les risques connus sur la commune, dont le risque de gestion des eaux pluviales. Des actions seront déclinées dans le PLU pour essayer d'atténuer ce risque, notamment par la création et la préservation des haies.

- Quelle sera la date d'approbation du PLU ?

Il est difficile de donner une échéance, mais l'objectif est de s'orienter vers un arrêt du PLU en Conseil Communautaire avant l'état, pour une approbation 1^{er} semestre 2019.

- Dans le cas d'un permis de construire accordé pendant l'élaboration du PLU, donc instruit au Règlement National de l'Urbanisme (RNU) : si un permis modificatif intervient après approbation du PLU, quelle réglementation doit appliquer ce dernier ?

Au contraire de ce qui a été lors de la réunion publique, dans ce cas précis, le permis modificatif sera soumis aux dispositions du PLU, soit une réglementation différente de celle applicable au moment du permis.

- Il semble contradictoire d'afficher la volonté de développer le tourisme alors que toutes les zones périphériques sont non constructibles : il ne reste que le centre bourg pour des projets touristiques ?

Il est rappelé que l'objectif est de mettre en valeur le patrimoine historique, cibler les projets touristiques autour du bourg permet d'y répondre. La réglementation ne permet pas de prévoir de potentiels projets touristiques déconnectés du bourg de Plauzat.

Il est rappelé qu'un registre de concertation est présent en mairie où chacun peut écrire ses remarques ou questionnements sur le projet de Plan Local d'Urbanisme. Une synthèse du diagnostic est également disponible en mairie avec ce registre de concertation.

Monsieur le Maire remercie les personnes présentes de leur venue et clôt la réunion.